

PROCÈS- VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 09 juin 2023 à 19H00

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à 19 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Yves LECOCQ, Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : ROUCHON Agnès

Effectif légal : 11

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres absents et représentés : 2

Nombre de membres absents et non représentés : 2

PRESENT(E)(S) : LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, DREVON Chantal, DARNON Nicolas, COMBARMOND Jean-Noël et GARNIER-DI BARTOLOMEO Isabelle.

ABSENT(E)(S) REPRÉSENTÉ(E)(S) : FOREST Philippe a donné pouvoir à ROUCHON Agnès et THIEVENT Guy a donné pouvoir à DREVON Chantal.

ABSENT(E)(S) EXCUSÉ(E)(S) et NON REPRÉSENTÉ(E)(S) : LEGE Patricia et BONNAY Bruno

M. le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Le compte-rendu de la Séance du 23 mars 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE du JOUR :

Convocation en date du 02/06/2023

DELIBERATIONS :

1. Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin secret majoritaire à deux tours

QUESTIONS DIVERSES :

DECISIONS du MAIRE :

Par délibérations n°13- 2020 et n°14-2020 en date du 27 mai 2020, Monsieur le Maire a été chargé par délégation du Conseil Municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la liste des décisions prises depuis le dernier conseil :

NEANT

DELIBERATIONS :

N° 15-2023 : Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin secret majoritaire à deux tours

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°R15/2023 du 14 avril 2023 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

M. le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 6 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme DREVON Chantal, M LECOCQ Yves, GARNIER DI-BARTOLOMEO Isabelle et DARNON Nicolas. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

• ELECTION du DELEGUE

Après dépouillement, les résultats au 1er tour sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blanc ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. LECOCQ Yves : 8 voix

M. LECOCQ Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

• ELECTION des DELEGUES SUPPLEANTS

Après dépouillement, les résultats au 1er tour sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blanc ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. THIEVENT Guy : 8 voix
- Mme DREVON Chantal : 8 voix
- Mme ROUCHON Agnès : 8 voix

L'ordre des suppléants est déterminé en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, par ordre décroissant.

M.THIEVENT Guy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme DREVON Chantal ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Mme ROUCHON Agnès ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20H00.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 09 juin 2023 :

N° 15-2023 : Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le Maire
Yves LECOCQ



Le Secrétaire de séance,
Agnès ROUCHON

